

# AVIS PUBLIC



## PUBLICATION DE RÈGLEMENT 2207-11-2024

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le greffier de la susdite Ville que :

- lors de la séance du 25 novembre 2024, les membres du conseil ont adopté le *Règlement 2207-11-2024 modifiant le Règlement de zonage 2207-2022 afin de permettre l'usage récréation intérieure dans la zone C-8*;
- le certificat de conformité de la MRC de Joliette relativement à ce règlement a été émis en date du 28 janvier 2025.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux des Services administratifs de la Ville situés au 370, rue de la Visitation, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 29 janvier 2025.

*Louis-André Garceau*

**Me Louis-André Garceau, avocat**  
Greffier